

Les pharmaciens autorisés à vacciner !

Abderrahim DERRAJI - 2016-10-20 14:51:59 - Vu sur pharmacie.ma

Lors de l'examen en commission des affaires sociales du projet de budget de la Sécurité sociale, les députés français ont décidé d'autoriser, à titre expérimental, les pharmaciens à vacciner contre la grippe. L'amendement proposé par la députée socialiste Michèle Delaunay, rapporteure pour l'Assurance-maladie, prévoit que « l'Etat peut autoriser, à titre expérimental et pour une durée de trois ans, le financement (...) de l'administration par les pharmaciens du vaccin contre la grippe saisonnière aux personnes adultes ». Un décret devrait fixer les conditions d'application de cette expérimentation pour la rendre effective. Cette « nouvelle mission » a été réclamée par toutes les instances professionnelles dans le but d'améliorer la couverture vaccinale contre la grippe, d'autant plus que seulement un assuré à risque sur deux se fait vacciner contre la grippe. Le projet de loi de santé présenté en octobre 2014 prévoyait déjà de permettre aux pharmaciens de vacciner. Mais la ministre de la santé a préféré ne pas froisser les syndicats de médecins libéraux, d'autant plus qu'elle a besoin d'eux pour maintenir la généralisation du tiers payant. Du coup, elle a donné son approbation pour une expérience limitée. Comme il était prévisible, les médecins n'ont pas tardé à réagir à l'image de Jean-Paul Ortiz, président de la CSMF qui estime qu'il s'agit d'une idée contre-productive et inefficace. Pourtant, de nombreux pays autorisent les pharmaciens à vacciner et le résultat est plutôt probant. Affaire à suivre